

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 juin 2025

Diffusion immédiate

L'association Filière Hors-Site France et le Conseil National de l'Ordre des Architectes annoncent le lancement du **Prix National de la Construction Hors-Site**

Une distinction majeure au service de l'innovation architecturale vers de nouvelles
pratiques constructives

L'Association Filière Hors-Site France lance le Prix National de la Construction Hors-Site 2025, en co-présidence avec le Conseil national de l'Ordre des architectes. Il récompensera des réalisations exemplaires mettant en œuvre des solutions constructives hors-site, tout en valorisant leur qualité architecturale, leurs performances environnementales et l'innovation des procédés employés.

À travers ce Prix, l'association Filière Hors site France entend démontrer que la construction hors-site ne se résume pas à une technique, mais constitue un véritable levier d'excellence pour des projets à la fois innovants, durables et qualitatifs. Le prix permet une valorisation du travail des acteurs de la construction sous un angle nouveau, à travers une dimension contemporaine, afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Qui peut participer ?

Le Prix National de la Construction Hors-Site 2025 s'adresse aux acteurs de la construction ayant réalisé un projet hors-site depuis le 1^{er} juillet 2022. Il vise en particulier le public suivant :

- Architectes et équipes de maîtrise d'œuvre
- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Industriels du secteur de la préfabrication
- Etc.

Les 4 catégories de prix :

- Le Prix de l'« **Espace de travail et d'apprentissage idéal** » valorise les lieux d'enseignements, de travail, de productions industrielles et artisanales ; les fabriques d'avenir ; et les pôles d'excellence.
- Prix de l'« **Habitat pour toutes et tous** » distingue les projets d'habitation, individuel ou collectif, de tout type : logement et hébergement où il fait bon vivre aujourd'hui et il fera bon vivre demain.

- Prix du « **Site sportif et culturel incontournable** » récompense les sites culturels et les complexes sportifs, les espaces où l'esprit s'élève et le corps s'éveille.
- Le Prix de « **L'architecture réinventée** » distingue les projets les plus innovants en termes de hors-site ; ceux qui sont parfois sorti du cadre ; les projets les plus audacieux et ceux qui présentent des transformations remarquables.

Les dates clés à retenir :

- **5 juin 2025** : Ouverture de l'appel à projets
- **18 juillet 2025** : Clôture des candidatures
- **4-5 septembre 2025** : Annonce des projets finalistes (Palmarès), lors du SIBCA (Salon de l'Immobilier Bas Carbone)
- **Septembre/Octobre** : Visite de site des projets du Palmarès
- **18-20 novembre 2025** : Remise des Prix aux projets choisis, sur le stand de l'Ordre des architectes, lors du Salon des Maires

Accès au dossier de candidature : [ici](#)

Une dynamique enclenchée

Les signaux de montée en puissance de la filière hors-site se multiplient. **En 2025, l'association a doublé son nombre d'adhérents** et compte aujourd'hui plus de **120 acteurs, publics et privés, engagés dans la transformation du secteur de la construction** sur l'ensemble du territoire, et participe activement au développement de la filière, en lien avec les pouvoirs publics.

A propos de l'association Filière Hors site France

L'association Filière Hors-Site France est une association créée en 2023 qui regroupe plus d'une centaine d'acteurs publics et privés de la construction (aménageurs, promoteurs, constructeurs, industriels, architectes, AMO ...) soucieux de réinterroger les pratiques constructives en neuf et en rénovation via l'industrialisation et un process de conception renouvelé. A cet effet, elle informe, outille, anime des échanges entre adhérents et partenaires. Ce faisant, elle a pour objectif de redonner de la capacité et de la visibilité aux acteurs de la construction et de la rénovation. Avec l'ambition de structurer et développer une filière nationale à forts enjeux de réindustrialisation, et de renouvellement des pratiques de la fabrique de la ville afin de faire baisser les coûts et délais de construction et rénovation tout en garantissant une haute qualité environnementale.

Pour en savoir plus : www.filiere-hors-site-france.fr

Les temps forts de la filière hors-site & les projets de l'Association :

- **Mai 2025** : Lancement d'un appel à innovation pour des établissements pénitentiaires en construction modulaire, auquel l'AFHSF contribue à la corédaction.
- **Juin/juillet 2025** : Réflexion pour accélérer la construction de logement étudiants dans le cadre d'un programme porté par les ministères du Logement et de l'Enseignement Supérieur ayant pour objectif la création de **15 000 logements étudiants abordables/an**.
- **Septembre 2025** : Le hors-site sera au cœur des sujets travaillés lors des deux événements de la rentrée : le Salon de l'Immobilier Bas Carbone (SIBCA) et le Congrès National Bâtiment Durable.
- **Depuis 2023** : Trois appels à projets CRHOS (Construction et Rénovation Hors-Site) ont été lancés par l'ADEME. Un **quatrième appel est attendu cette année**. L'ADEME vient d'enclencher une **étude sur l'impact environnemental, social et sociétale du hors-site en France**.
- **23 octobre 2025** : L'AFHSF célébrera le **deuxième anniversaire de la Charte Hors-Site 2031**, signée par dix majors de la construction visant l'intégration de 50 % de construction hors-site au sein de leurs programmes immobiliers d'ici 2031. Un **bilan à deux ans** et un **plan d'action à six ans** seront présentés à cette occasion.

A propos du Conseil national de l'Ordre des architectes

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes se compose de 17 Conseils régionaux et d'un Conseil national ; et représente les 30 000 architectes de France. En déclarant l'architecture d'intérêt public dans l'article 1er de la loi, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture.

L'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession d'architecte, participe à l'enseignement de l'architecture, et à l'organisation de la formation des architectes.

Enfin, l'Ordre des architectes promeut la qualité et la diffusion de la culture architecturale et représente la profession auprès des pouvoirs publics.

Contact presse

Association Filière Hors site France :

Léa DELPECH – lea.delpech@filiere-hors-site.fr – 07 66 68 67 31

CNOA :

Gaëlle GICQUEL - gaelle.gicquel@cnoa.com - 06 85 84 64 49